

CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

PROCÈS VERBAL

Séance du 8 juin 2021

Le Conseil municipal de cette commune dûment convoqué, s'est déroulé en session ordinaire à la salle du conseil de Vouzan sous la présidence de Thierry Hureau, Maire.

Date de convocation : 31 mai 2021. Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Kévin Branlé, Brigitte Brocheton, Héléne Ferro, Christian Geardrix, Thierry Guillaume, Cyril Jigorel, Pierre Léger, Guy Louchart, Guillaume Périn, France Stivil, Christophe Trillaud

Excusées : Patricia Charannat, Delphine Laizet (pouvoir à Thierry Guillaume), Christelle Dulau (pouvoir à Pierre Léger)

Est également présente Nathalie Montigny en qualité de secrétaire.

Le quorum est atteint.

La séance débute à 18H10, il est ensuite procédé selon l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation des Procès-verbaux des réunions des 13/04/2021 et 21/04/2021.
- Décision Modificative n°1 du Budget Primitif 2021 - Délibération.
- Demande de Subvention LEADER pour des jeux enfants en bas-âge - Délibération.
- Fixation du prix du repas scolaire Année 2021-2022 - Délibération.
- Taxes de Séjour - Délibération.
- Modification des Statuts de la Fourrière - Délibération.
- Collecte des déchets ménagers en 2022 - Délibération.
- Motion de soutien concernant le projet d'EHPAD à Ruelle-sur-Touvre.
- Projet éolien - Délibération.
- Questions diverses.

Désignation d'un secrétaire de séance

Pierre Léger est désigné secrétaire de séance.

Approbation des Procès-verbaux des réunions des 13 et 21 avril 2021

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

Décision Modificative n°1 du Budget Primitif 2021 – Délibération

Pour compenser la correction du taux d'imposition sur le foncier non bâti, 2537,00 € seront retirés des recettes (ligne 73111 contributions directes). La même somme sera retirée des dépenses (ligne 615221 bâtiments publics) afin de maintenir le budget à l'équilibre.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

Demande de Subvention LEADER pour des jeux d'enfants en bas-âge – Délibération

Des jeux pour les enfants en bas-âge (6 mois à 7 ans) sont envisagés sur la plateforme jouxtant le city-stade. Ils seront complémentaires et permettront d'offrir des moments de détente à toutes les tranches d'âge. A cet effet, il est prévu de demander une Subvention LEADER.

Le meilleur devis s'élève à 19 707,00 €HT. Le montant de subvention demandé est de 15765,60 €. Le reste à charge pour la commune serait alors de 3941,40 €HT.

Thierry Guillaume : Qu'en est-il de l'intégration avec le futur lotissement et de la différence de niveau avec le city-stade ? → Une sécurisation sera effectuée.

Contre : 1

Abstention : 0

Pour : 13

Fixation du prix du repas scolaire Année 2021-2022 – Délibération

Le tarif actuel est de 2,50 € / repas. C'est le même tarif que la commune de SERS, partenaire dans le SIVOS. Afin de conserver l'harmonisation des tarifs, il est proposé de maintenir le tarif à 2,50 € par repas. Les repas adultes sont maintenus à 4,25 € et les repas occasionnels enfants sont maintenus à 3,00 €.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

Taxes de Séjour – Délibération

Ce point est retiré de l'ordre du jour : Le montant est voté par GrandAngoulême qui a la compétence sur ce point.

Modification des Statuts de la Fourrière – Délibération

Trois nouvelles communes intègrent le syndicat mixte : Chabrac, Turgon et Vindelle. Les communes déjà membres doivent approuver l'entrée de ces communes dans le syndicat mixte.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

Collecte des déchets ménagers en 2022 – Délibération

Brigitte Brocheton : GrandAngoulême envisage de passer à un passage toutes les deux semaines pour la collecte des ordures ménagères (bacs noirs). Il est aussi question de réduire la part des bio-déchets par la distribution de composteurs. Il est aussi proposé d'installer dans la commune une colonne de collecte des bio-déchets. Des contrôles de sacs noirs ont déjà lieu sur le territoire de GrandAngoulême.

Le conseil vote pour le passage d'une collecte toutes les deux semaines au lieu d'hebdomadaire pour les ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2022.

Contre : 8

Abstention : 0

Pour : 6

Motion de soutien concernant le projet d'EHPAD à Ruelle-sur-Touvre

19h39 : Arrivée de Delphine Laizet.

Motion de soutien pour l'implantation de l'EHPAD du futur au Plantier du Maine-Gagnaud à RUELLE-SUR-TOUVRE : L'EHPAD de RUELLE, propriété de LOGELIA et géré par la Mutualité Française de la Charente, qui accueille plus de 100 résidents originaires de RUELLE et des communes alentours, n'est plus aux normes et il n'est pas possible de le réhabiliter.

Depuis 2018, il fait l'objet d'une dérogation d'exploitation temporaire. La Mutualité cherche donc une solution de substitution pour construire un EHPAD moderne avec de petites unités de vie à taille humaine, adaptées aux différentes dépendances et besoins des utilisateurs.

La municipalité de RUELLE a proposé à la Mutualité une mise à disposition gratuite d'un terrain de 13 600 m², situé au Plantier du Maine-Gagnaud. L'agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine met son veto à l'attribution d'une subvention d'investissement dans le cas d'une localisation au Plantier du Maine-Gagnaud.

Cette opposition de principe a pour conséquence l'impossibilité par la Mutualité de boucler le montage financier de ce projet dont le coût s'élève entre 10 et 15 millions d'Euros.

Compte-tenu :

- de l'histoire de cet EHPAD qui a été créé à la fin des années 60 par 4 ouvriers militants de la fonderie qui ont engagé leurs deniers personnels pour que soit créée cette maison de retraite du nombre de personnes de RUELLE et des alentours qui sont accueillies dans cet EHPAD.
- de la naissance de ce nouveau quartier du Plantier du Maine-Gagnaud qui constitue une nouvelle centralité ruelloise, parfaitement intégrée dans la cité, desservi par les transports en commun, des cheminements doux et qui verra, avant l'ouverture du nouvel EHPAD, la réalisation d'autres programmes (crèche, logements sociaux, jardins partagés, espaces publics, moyenne surface commerciale de proximité...)

Fort de ces éléments d'histoire et d'aménagement du territoire, les élus municipaux de la Commune de Vouzan, à l'unanimité des membres présents, apportent tout leur soutien pour que le futur EHPAD s'implante au Plantier du Maine-Gagnaud à RUELLE.

Contre : 0

Abstention : 5

Pour : 9

Projet éolien – Délibération

Deux représentants de la société Enercon présentent le fonctionnement d'un parc éolien et le projet envisagé sur la commune de Vouzan.

Monsieur le Maire consulte le conseil municipal sur le projet de parc éolien sur la commune.

Contre : 9

Abstention : 0

Pour : 5

Questions diverses

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.